



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Ponts : Meuse

Question écrite n° 2049

Texte de la question

M Jean-Louis Dumont attire l'attention de M le ministre de l'intérieur sur la nécessité de mener dans les délais les plus brefs possible les travaux de reconstruction de plusieurs ponts détruits par faits de guerre dans le département de la Meuse. En effet, des 1982, les études techniques et financières étaient proposées au ministère de l'intérieur pour qu'un financement au titre du chapitre 63-52 (art 50) intervienne et que la reconstruction des quatre ponts restant à opérer (Chauvency - Saint-Hubert, Sivry-sur-Meuse, Dannevoux et Sauvoy) puisse être engagée. Malheureusement, les programmations passées n'ont pas encore retenu ces reconstructions au titre de priorité. Il lui demande donc que 1989 soit l'année du lancement de ces ouvrages et insiste pour qu'ils soient retenus dans le prochain programme.

Texte de la réponse

Reponse. - Dans le département de la Meuse, quatre ponts détruits par faits de guerre restaient à reconstruire en 1986 : le pont de Sauvoy (ouvrage de franchissement du canal de la Marne au Rhin) ; le pont de Chauvency-Saint-Hubert ; les ponts de Sivry-sur-Meuse (ponts du Brouzel et de Dannevoux). La reconstruction de ces ponts nécessitait la mise en place d'un crédit de 13,1 MF. En 1986 et 1987, la reconstruction des ponts de Sauvoy (coût 4,2 MF) et du Brouzel à Sivry-sur-Meuse (coût 2,550 MF) a été décidée. Cette année, la reconstruction des deux ouvrages restant dans le département n'a pu être programmée, le montant des crédits inscrits à cet effet au budget du ministère ne permettant que de couvrir les opérations lancées antérieurement. Pour l'exercice budgétaire 1989, la programmation de la reconstruction des ponts de Chauvency-Saint-Hubert et de Dannevoux à Sivry-sur-Meuse fera l'objet d'un nouvel examen.

Données clés

Auteur : [M. Dumont Jean-Louis](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2049

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 septembre 1988, page 2445